



Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 52
- présents suppléants : 2
- procurations : 12
- votants : 54
- abstentions : 12

DÉLIBÉRATION n° 2017/163

L'an deux mille dix-sept et le 30 août à 19 heures, le **Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN**, légalement convoqué le 21 août 2017, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO en la salle des fêtes de Tilhouse. Monsieur Pascal LACHAUD a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, Daniel LERBEY, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Jean-Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Hervé CARRERE, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Pascal LACHAUD, Alain PIASER, Catherine CORREGE, Éric DOUTRIAUX, Jean-Marie DUTHU, Loïg le RUN, Gilbert FOURCADE, Bernard PRIEUR, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Céline CASSAGNEAU, Maurice CABARROU, Olivier CLEMENT BOLLEE, Elisabeth DUCUING, Jean-Pierre BAZERQUE, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Madeleine SERRIS, Pierre DUMAINE, Isabelle ORTE, Jean-Pierre CABOS, Jean-Louis VIAU, Michel SICARD, Suzanne SIMOÏS, André DUPOUTS, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Jean-Paul COMPAGNET, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES

Présents suppléants : José DUFRECHOU (remplace Jean-Marc VIGNES), Stéphanie VIELCAZALS (remplace Jean-Marc DUPOUY),

Titulaires ayant donné procuration : Monsieur Henri FORGUES à Monsieur Bernard PLANO, Madame Monique KATZ à Monsieur Jean-Paul LARAN, Madame Françoise PIQUE à Madame Suzanne SIMOÏS, Monsieur Alain MAILLE à Monsieur Alain PIASER, Madame Zoulikha CHEBBAH à Monsieur Pierre DUMAINE, Monsieur Jean-Marie DA BENTA à Madame Elisa PANOFRE, Madame Nicole MARQUIE à Madame Gisèle ROUILLON, Monsieur Pascal AUDIC à Monsieur Alain DASSAIN, Monsieur Laurent LAGES à Madame Joëlle ABADIE, Madame Stéphanie NOGUES à Monsieur Alain DUCASSE, Monsieur Joël DEVAUD à Monsieur François DABEZIES, Monsieur Gérard SABATHIE à Monsieur Michel SICARD.

Absents : Mesdames et Messieurs, Patrick DARRE, Elie FOURCADE, Jacques LAUREYS, André QUINON, Jean-Pierre DUTHU, Jean-Manuel CAMACHO, Nathalie SALCUNI, Stéphanie LAGLEYZE, Joëlle PEYRO, Philippe LACOSTE, Dominique DEMIMUID, Joëlle VIGNEAUX, Claude GAYE, Guy RAYNAL, Didier FAVARO et Valérie DUPLAN

Objet : Avis sur le schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2017-2023

Le nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage, pour 2017 à 2023, a été validé par la commission départementale consultative des gens du voyage le 4 juillet dernier.

Ainsi que le prévoit la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000, modifiée par la loi n°2017-86 dite Egalité-Citoyenneté du 27 janvier 2017, il appartient au conseil communautaire de donner un avis sur ce projet.

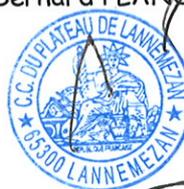
Pour résumer, ce schéma a pour objectifs :

- de redonner au département une réelle capacité d'accueil en rendant la vocation de passage à certaines aires d'accueil,
- de développer l'offre en termes de Grand Passage,
- de répondre à une priorité confirmée nationalement et au niveau départemental : la tendance à la sédentarisation des gens du voyage,
- et d'assurer les conditions d'une bonne insertion grâce des propositions d'actions.

Après en avoir délibéré, et à la majorité des suffrages exprimés, le conseil décide de donner un avis favorable sur le schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2017-2023 (2 voix contre, 52 voix pour, 12 abstentions).

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le 12 SEP. 2017